/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-81 du 26 Février 1988

portant création d'un Comité Technique chargé de l'analyse des offres faites à la République Populaire du Bénin par les Groupes MAROX, UNIBRA, HEINKEN, CHINA RISING, FADOUL et autres.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelle qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T E :

Article 1er.- Il est créé un Comité Technique chargé de reprendre l'analyse des propositions d'offres faites à notre pays par les Groupes MAROX, UNIBRA, HEINKEN, CHINA RISING, FADOUL et autres.

Article 2.- Ledit Comité est composé comme suit :

Président : Le Conseiller Technique aux Affaires Administratives du Président de la République.

Membres : Tous autres Conseillers Techniques du Président de la République.

Article 3.- Le Comité qui devra entrendre le Directeur de l'Industrie du Ministère des Finances et de l'Economie, le Directeur Général de la Béninoise et le Directeur du Bureau Central des Projets a pour mission de faire une analyse critique et objective des propositions d'offres formulées par les Groupes cités à l'article 1er débouchant sur des propositions concrètes à soumettre au Conseil Exécutif National pour l'achèvement de la brasserie d'Abomey en vue de la création de nouveaux emplois.

Article 4.- Le Comité peut faire appel à toute personne dont la compétence sera jugée utile pour l'accomplissement correct de sa mission.

.../..

Article 5.- Le Comité qui devra travailler sans désemparer, devra déposer ses conclusions au Chef de l'Etat le 4 Mars 1988 au plus tard.

Article 6.-Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 26 Février 1988

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations :PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 2 SGCEN 4 CPC 2 PPC 1 PRESIDENTS et MEMBRES du Comité 11.-